

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 604 Subventions (5.000 euros) à 5 associations au titre de l'action culturelle locale (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, relatif à l'attribution de 5 subventions aux associations Blanc Titane, Compagnie Clarence, Espace Brémontier, Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot UPALYCA et Zig Zag Création (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Blanc Titane, 11 rue Berzélius 75017 Paris. SIMPA : 185200 ; 2016_07709.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Compagnie Clarence, 18 rue Jacquemont 75017 Paris. SIMPA : 59501 ; 2016_07215.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Espace Brémontier, 70 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris. SIMPA : 40242 ; 2017_00033.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot UPALYCA, 145 boulevard Malesherbes 75017 Paris. SIMPA : 96161 ; 2016_07902.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Zig Zag Création, 31, rue Fortuny 75017 Paris. SIMPA : 4202 ; 2016_07745.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO